Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 19 (1927)

Heft: 8

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'obtenir de la mine le rendement maximum. Durant le temps de son administration, il a construit trois trémies au moyen desquelles il a obtenu une économie de la main-d'œuvre; il a installé un lavoir pour l'utilisation des « schlams » qui, bien que simple et économique, est d'une grande utilité à la mine et extrait approximativement 200 tonnes mensuelles de plus qu'auparavant dans le même laps de temps. Le rendement des travailleurs, malgré ce qu'on croyait, augmenta et le salaire, en général, fut augmenté lui-aussi, ce qui éleva le prix de revient de la tonne de charbon de 1,60 peseta. Quand le syndicat prit la direction de la mine, les ouvriers qui y travaillaient n'étaient pas soumis à la loi de l'assurance obligatoire. Actuellement, tout le personnel est inscrit à la Caisse asturienne de prévoyance sociale. On a organisé aussi une caisse de maladie couverte par l'entreprise qui, depuis qu'elle fonctionne, sert aux ouvriers une pension en cas de maladie.

Le syndicats forme de grands projets pour l'avenir, entre autres l'éléctrification de la mine dont le devis est de 75,000 à 80,000 pesetas et dont le contrat a déjà été signé avec la maison allemande qui entreprendra bientôt l'installation. On va procéder aussi à l'installation de chargeurs de charbon et d'autres ouvrages d'une importance extraordinaire. Le bouclement des comptes au 31 décembre dernier laissa un bénéfice liquide en faveur de la mine de 104,681.27 pesetas. Les profits réalisés conjointement avec le crédit des 150,000 pesetas de l'Etat sont destinées à amortir la dette initiale dont on a déjà payé 209,000 pesetas. La valeur en matériel pour l'exploitation a augmenté, et on a destiné une somme importante à l'exécution de nouveaux ouvrages.

Voici, à grands traits, l'œuvre réalisée par le syndicat minier asturien dans l'exploitation de la Mine de San Vicente. Cet essai de ce que peuvent faire à l'avenir les organisations ouvrières est bien intéressant. Le fait qu'il s'agit de mineurs — les moins favorisés des ouvriers par l'action culturelle de l'Etat — met en relief l'énorme effort réalisé en peu de temps par ces travailleurs pour occuper une place exceptionnelle dans le mouvement social espagnol.

Actualités.

A l'heure actuelle, il n'y a pas moins de quatre projets qui sont soumis au referendum. C'est premièrement l'arrêté fédéral concernant l'approbation de la Suisse au sujet de l'abrogation de la neutralisation du Nord de la Savoie, arrêté qui, comme traité d'Etat d'une durée de plus de 15 ans, doit être soumis au referendum. Cette question touche la classe ouvrière au plus haut point, attendu qu'elle ne peut que se féliciter si la situation particulière de la Suisse vis-à-vis de la Savoie et partant les dangers qui pourraient

en résulter pour notre pays en cas d'un conflit international, sont évités. Puisque les grands patriotes de l'Union nationale pour l'indépendance de la Suisse ont renoncé au referendum, l'arrêté fédéral devrait surmonter cet obstacle. La revision de l'article 51 de la loi d'assurance-maladie et accidents semble également faire l'objet d'une acceptation tacite. Il s'ensuivra que la subvention de la Confédération à la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents sera réduite de la moitié à un quart des frais d'administration; cette réduction doit se répartir sur une période de cinq ans. Au début, ce n'était pas l'envie qui manquait aux cercles patronaux pour demander le referendum, cependant il paraît qu'on y a renoncé. Les deux projets de loi les plus importants soumis au referendum, dont le sort ne peut être indifférent aux ouvriers et employés, sont ceux concernant le statut des fonctionnaires et le code pénal militaire. Dans les deux cas, il s'agit de lois qui ne peuvent nullement donner satisfaction aux travailleurs, mais à l'acceptation desquelles la classe ouvrière a malgré tout un grand intérêt. La première de ces lois, celle concernant le statut des fonctionnaires est traitée dans un article particulier du présent numéro de la « Revue », par Paul Perrin. En ce qui concerne le code pénal militaire, la situation est telle que son rejet aurait seulement pour effet que le code pénal militaire de 1851 resterait en vigueur. Si le nouveau code est repoussé, il devrait être renoncé pour un temps indéterminé à tous les progrès appréciables qu'il contient, tels que punitions moins rigoureuses, condamnation limitée, droit de recours. Espérons que les ouvriers suisses ont atteint un degré de maturité politique suffisant pour s'apercevoir que le mal est l'ennemi du pire et que la classe ouvrière doit aussi défendre, tant qu'elle n'exerce pas une influence décisive dans l'Etat, de telles lois, qui sont le produit des forces en présence. Adopter une autre attitude équivaut à soutenir la réaction. Attendu qu'on ne peut presque pas admettre que les communistes soient si naïfs pour ne pas s'en rendre compte, on ne peut arriver à une autre conclusion qu'ils espèrent, par le lancement du referendum contre le statut des fonctionnaires, servir des intérêts particuliers de leur parti au détriment de tout le mouvement ouvrier.

* * *

L'idée d'un rapprochement mondial économique qui s'est manifestée si clairement à la conférence économique internationale de Genève, commence à percer lentement. La conférence de New-York des présidents des grandes banques d'émission marque le commencement d'une prise de contact international en ce qui concerne la politique de la répartition de l'or et la politique de crédit. Dans ce domaine également, il faut arriver à faire triompher l'idée qu'un pays n'ose avancer en se désintéressant complètement du reste de l'univers. Au congrès de la Chambre internationale du commerce, à Stockholm, les décisions de Genève au sujet de la politique com-

merciale ont déjà trouvé un appui solide. L'organisation nationale suisse de la Chambre internationale du commerce a même estimé qu'il était de son devoir de renseigner le Conseil fédéral, au moven d'une requête sur le congrès de Stockholm et de l'inviter à prendre position à l'égard des décisions de la conférence économique internationale. Dans cette requête significative, il est demandé « que les décisions de Genève soient aussi exécutées avec une certaine fermeté chez nous, où il y a encore différentes lacunes à combler ». Il est ensuite renvoyé au nouveau tarif général des douanes et aux mesures de police sur les épizooties qui sont encore en vigueur en Suisse, mesures qui ne signifient en réalité pas autre chose que le remplacement « des droits de douane déjà trop élevés par une interdiction partielle d'importation ». Nous sommes heureux que les sphères du commerce et de l'industrie suisse reconnaissent enfin combien la politique du Conseil fédéral à l'égard des douanes et des épizooties est opposée aux intérêts de notre économie nationale. C'est regrettable qu'il y ait peu d'espoir qu'elles combattent cette politique vigoureusement. La requête elle-même fut déjà affaiblie par l'introduction où il est dit: « C'est pourquoi il ne peut également pas être question pour la Suisse, avouons-le, d'aller plus loin dans la voie du désarmement politico-commercial, sans avoir la certitude que les grandes puissances et les Etats économiquement plus forts sont aussi prêts à faire respecter les décisions de Genève et de Stockholm. » Cette argumentation est complètement erronée. S'il n'y a pas même les petits Etats, dont l'existence est gravement menacée par la guerre commerciale, qui consentent à désarmer, que doit-on alors attendre des grands Etats qui sont beaucoup moins dépendants de l'étranger? Une action efficace des industriels et des banquiers contre la politique économique suisse ne doit pas être escomptée, ne serait-ce déjà qu'à cause que ces gens craignent d'appuyer les mêmes revendications que les ouvriers. Il est vrai qu'ils doivent constamment reconnaître que notre politique est la seule juste. Néanmoins, dans cette question, ils préfèrent sacrifier leurs propres intérêts et ceux de l'économie tout entière pour être au moins contre la classe ouvrière.

* * *

Témoigne aussi de la même étroitesse d'esprit une remarque contenue dans le rapport annuel du comité central des organisations patronales suisses concernant la demande d'une enquête économique, présentée dans une requête au Conseil fédéral par l'Union syndicale suisse. Le comité des organisations patronales s'exprime à ce sujet:

« Dire si une telle enquête peut contribuer à relever l'industrie d'exportation languissante est une question ouverte. En tout cas, l'industrie et le commerce ne doivent pas admettre que des gens qui se soucient davantage de la réalisation de revendications de lutte de classes que de la prospérité du pays, obtiennent des indications d'une telle manière et ensuite — comme l'expérience continuelle permet de le craindre — les utilisent dans un sens abusif. »

Un tel point de vue n'est pas seulement mesquin, mais absurde. Une foule d'événements de date récente ont démontré que les dirigeants suisses de l'économie, très capables dans le domaine de l'économie privée, sont très mal renseignés sur les questions importantes de l'économie publique et de l'économie mondiale. Et, comme il paraît, ils préfèrent renoncer à se documenter par un travail d'étude commun sur tous les milieux économiques, de peur que les ouvriers puissent aussi apprendre quelque chose. En Angleterre, la patrie des enquêtes, pas moins de 26 commissions d'enquête sont à l'œuvre actuellement, toutes largement subventionnées par le gouvernement. En Allemagne depuis une année la grande enquête économique est organisée, enquête qui doit surtout contribuer à placer de nouveau l'Allemagne à la tête du développement économique. La prospérité des Etats-Unis réside en grande partie dans le travail commun de l'économie, de l'Etat et de la science. En considération des efforts qui sont entrepris dans tous les pays importants pour améliorer leur économie publique et en considération de l'attitude à courte vues des praticiens et politiciens suisses de l'économie, il y a lieu de s'inquiéter pour l'avenir de notre économie publique. On dirait que la dégénérescence prédit au capital européen par le professeur Sombart commence déjà à se faire sentir parmi les patrons suisses.

Economie.

La conjoncture pendant le deuxième trimestre 1927.

L'amélioration de la situation économique qui est intervenue au début de cette année ne s'est pas seulement maintenue, mais elle s'est encore affermie durant les derniers mois. Presque tous les chiffres de la conjoncture indiquent une période de relèvement. Certes, on ne peut pas encore parler d'une brillante marche des affaires, cependant le marché du travail a subi un allégement appréciable.

Le marché financier commence un peu à se renforcer, ce qui permet de conclure une plus forte demande de crédit dans l'industrie. Le taux de l'intérêt pour l'argent à court terme (taux d'escompte privé) a augmenté d'un demi pour-cent environ et a ainsi atteint à peu près le taux de l'escompte officiel (3,5 %). Le marché financier pour les capitaux à long terme n'a pas encore été touché jusqu'à maintenant par cette modification. Le taux de l'escompte pour les emprunts a encore quelque peu baissé, mais des indices laissent entrevoir qu'une hausse interviendra également dans un avenir rapproché.

L'index des actions marque le mouvement suivant:

	Index total de	Index total de 45 actions		Index de 24 actions industrielles	
	1926	1927	1926	1927	
Avril	149,7	182,4	166,2	218,0	
Mai	148,5	187,2	164,6	224,8	
Juin	156,0	179,8	179,3	211,7	